CERTIFICATION

Certificateur
MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS

Groupe Ozanam
PÔLE FORMATIONS

Rentrée apprentissage 2027

TITRE PROFESSIONNEL

Technicien de maintenance industrielle

DURÉE DE LA FORMATION

- 525 heures en 1 an.

PUBLIC VISÉ

- Avoir entre 16 et 29 ans révolus (possibilité de dérogations).
- Sans condition d'âge pour les personnes reconnues travailleur handicapé, ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise nécessitant le diplôme, inscrites sur la liste des sportifs de haut niveau .
- Être de nationalité française, ressortissant de l'Union européenne ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- L'accès au TP TMI suppose un niveau de formation minimum de niveau 3 (CAP/BEP) dans un domaine industriel ou technique — électrotechnique, maintenance, mécanique — ou, à défaut, une expérience professionnelle équivalente dans le secteur. Les candidats doivent également disposer de notions de base en électricité et en lecture de plans techniques, d'une aptitude au travail en environnement industriel, et d'une maîtrise suffisante du français écrit pour produire les documents opérationnels attendus (comptes rendus, fiches de maintenance, saisies GMAO).

FICHE RNCP / CODE DIPLÔME

- RNCP41536 / TP-00442

DATE D'ÉCHÉANCE DE L'ENREGISTREMENT

- 02/03/2031

COÛT DE LA FORMATION

- 10 062 €

Formation entièrement gratuite et rémunérée, sans aucun frais d'inscription ni de scolarité.

LIEU DE FORMATION

- 82 rue des Meuniers - 59000 LILLE
- Métro : Wazemmes

OBJECTIFS DE LA FORMATION

1. Diagnostiquer et réparer les défaillances électrotechniques et pneumatiques Identifier l'origine d'une défaillance sur les circuits électriques, d'automatisme et pneumatiques d'un équipement industriel, puis remettre en état ou substituer les éléments défectueux en respectant les normes de sécurité en vigueur.
2. Réparer et remettre en service les composants mécaniques et hydrauliques Démonter, contrôler et remettre en état les mécanismes et circuits hydrauliques d'un équipement industriel, en sélectionnant les interventions adaptées pour garantir la continuité de production.
3. Diagnostiquer une défaillance sur un équipement automatisé et former l'exploitant Analyser le comportement d'un système automatisé pluritechnologique pour localiser et corriger une défaillance, puis transmettre les consignes d'exploitation au personnel en adaptant sa posture pédagogique.
4. Planifier et exécuter les opérations de maintenance préventive Organiser et réaliser les rondes, contrôles et interventions systématiques ou conditionnelles prévus au plan de maintenance, en renseignant les documents opérationnels dans un outil de GMAO.
5. Proposer et mettre en œuvre des améliorations techniques en démarche de progrès continu Analyser les indicateurs de performance d'un équipement (TRS, MTBF, MTTR), formuler des propositions d'amélioration argumentées et réaliser les modifications retenues en s'inscrivant dans une logique de type TPM/Kaizen.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Dossier de candidature à compléter en ligne, entretien de positionnement et test dans un délai de 15 jours après réception du dossier dûment rempli et accompagné des pièces justificatives demandées.
- Délais d'accès : en fonction de la date de signature de la convention de formation.
- Parcours adaptés : adaptation possible du parcours selon les prérequis.
- Handicap : formation ouverte aux personnes en situation de handicap (moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du Groupe OZANAM LILLE.

MODALITÉS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel avec alternance d'apports théoriques et de mises en situations pratiques pour ancrer les apprentissages.
- Moyens pédagogiques : salles de formation équipées, plateaux techniques adaptés et aménagés d'équipements spécifiques.
- L'équipe pédagogique est composée de formateurs qualifiés, disposant d'une expertise professionnelle et pédagogique en adéquation avec les contenus de formation. La liste des formateurs intervenants est accessible sur demande.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les candidats sont présentés aux épreuves techniques du titre professionnel Technicien de maintenance industrielle, certification délivrée par le Ministère du Travail et des Solidarités.
Le titre peut être obtenu, soit :

- à l'issue d'une session d'examen dénommée « session titre » visant l'obtention du titre complet.
- par capitalisation de l'ensemble des certificats de compétences professionnelles composant le titre. La session visant l'obtention d'un CCP est dénommée « session CCP ».
- par équivalence totale figurant dans l'arrêté de spécialité du titre visé.
- par cumul d'équivalences partielles ou de CCP.

PASSERELLES, ÉQUIVALENCES, POURSUITE D'ÉTUDES ET DÉBOUCHÉS

Des possibilités d'équivalences ou de passerelles peuvent exister ; il est conseillé de contacter la Direction du Pôle Formations afin d'obtenir des informations détaillées et adaptées à votre parcours.
Poursuite d'études : BTS Électrotechnique - BTS Maintenance des systèmes
Exemples de métiers : Technicien de maintenance industrielle - Électromécanicien de maintenance industrielle

cfa JEAN BOSCO

UN CAMPUS LILLOIS, NOTRE VALEUR AJOUTÉE

Situé en plein cœur de Lille, à proximité immédiate des quartiers Euralille et Wazemmes, le Campus Sup' du Groupe OZANAM LILLE offre un environnement d'apprentissage dynamique et accueillant, évoquant l'atmosphère d'un mini-campus urbain. Nos équipes pédagogiques et éducatives s'engagent résolument dans la réalisation d'un projet Campus à la fois audacieux et novateur, conçu pour catalyser la réussite individuelle de chaque apprenant.

LES ÉPREUVES DE CERTIFICATION

Mise en situation professionnelle - 5h45

C'est l'épreuve centrale. Elle se déroule en atelier, en présence du jury, et se décompose en cinq phases dont seule la Phase 1 doit impérativement être réalisée en premier. Les autres peuvent être enchaînées dans un ordre variable, de façon continue ou discontinue, sur un même équipement pluritechnologique.

- *Phase 1 (1h00) - Diagnostic*. À partir d'un ordre d'intervention, le stagiaire diagnostique un dysfonctionnement sur un équipement pluritechnologique et propose une action corrective adaptée à la technologie mise en cause.
- *Phase 2 (1h45) - Réparation électrotechnique, pneumatique et IoT*. a/. Réparation d'un composant électrique et d'un composant pneumatique avec remise en état du câblage et du tuyautage (1 h 30 min). b/ Paramétrage d'un capteur connecté IoT sur protocole IO-Link à partir d'une procédure (15 min).
- *Phase 3 (45 minutes) - Réparation mécanique*. Démontage d'un mécanisme, remplacement de la pièce défectueuse par une pièce fonctionnellement équivalente, remontage et vérification du fonctionnement conforme.
- *Phase 4 (1h30). Usinage, soudage et hydraulique*. Remise en état ou fabrication d'une pièce mécanique par usinage manuel et soudage à l'électrode (SAEE), intégration de la pièce et réalisation du tuyautage hydraulique associé.
- *Phase 5 (45 minutes). Remise en marche et compte-rendu*. À l'issue de la Phase 1 et d'une phase de réparation choisie par le jury (2, 3 ou 4), le stagiaire remet l'équipement en marche, rédige un compte-rendu d'intervention sur poste informatique (GMAO ou traitement de texte) et l'édite en format papier.

⚠ À toutes les phases sur équipement en marche, la mise en œuvre des mesures de prévention des risques professionnels est un critère d'évaluation à part entière.

Questionnaire professionnel - 30 minutes

Épreuve écrite passée sous surveillance, avant ou après la mise en situation professionnelle. Elle évalue les connaissances associées à trois compétences : proposer des actions d'amélioration continue, diagnostiquer une défaillance sur équipement automatisé, et mettre en œuvre la maintenance préventive. Les questions peuvent être de type QCM, semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s) - 45 minutes

Épreuve en deux phases portant sur le CCP 4 (maintenance préventive et amélioration).

- *Phase 1 (30 minutes)* : présentation orale par le stagiaire d'un rapport réalisé en amont sur une amélioration technique conduite sur un équipement industriel, avec argumentation des choix et de la démarche de conduite de projet.
- *Phase 2 (15 minutes)* : questionnement du jury sur le rapport présenté.

⚠ Ce rapport (QPP) est à préparer impérativement en amont de la session. Son absence ou son insuffisance compromet directement la validation du CCP 4.

Entretien final - 20 minutes

Il clôture la session. Le jury dispose du dossier professionnel complet du candidat. Cet entretien vise à vérifier la compréhension globale du métier, la culture professionnelle et la capacité à se projeter dans différents contextes d'exercice. Pour les candidats en parcours de capitalisation de CCP, il se tient à l'issue du dernier CCP.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 7 heures 20.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Accessibilité handicap

Nos locaux sont accessibles aux Personnes à Mobilités Réduites (PMR).

Besoins éducatifs particuliers

Les besoins éducatifs particuliers concernent des apprentis en situation de handicap, malades, à haut potentiel, nouvellement arrivés en France…

Notre pédagogie est adaptée à la diversité des apprenants afin d'individualiser leur parcours de formation. Les apprentis à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques regroupent une grande variété d'apprenants qui ont, de manière significative, plus de mal à apprendre que la majorité des apprenants du même âge quand ils sont dans une situation particulière ou qu'ils souffrent d'un handicap qui les empêche ou les gêne dans leurs apprentissages.

Site InserJeunes

Les statistiques présentées sur ce site sont issues des apprenants des deux années précédentes, avec des taux calculés pour la France. Elles permettent de comparer nos résultats à ceux des autres établissements et de mesurer la valeur ajoutée de la formation. Consultez les données sur la plateforme officielle InserJeunes : Accéder au site InserJeunes

LÉGISLATION EN VIGUEUR

L'apprentissage : une formation gratuite et rémunérée

Le financement des formations par apprentissage est encadré par plusieurs dispositions réglementaires.

Pour le secteur privé, le coût de la formation est aligné sur le niveau de prise en charge fixé par l'opérateur de compétences (décret n°2019-956 du 13 septembre 2019). Ce montant peut varier selon la convention collective de l'employeur et faire l'objet de compléments, notamment pour les apprentis en situation de handicap. En principe, il n'y a pas de reste à charge pour l'entreprise. Toutefois, le décret n°2025-585 du 27 juin 2025 introduit une participation obligatoire de 750 € pour l'entreprise pour les certifications professionnelles de niveaux 6 et 7. La formation demeure gratuite pour l'apprenti, conformément à l'article L.6211-1 du Code du travail.

Pour le secteur public, les employeurs prennent en charge les coûts de formation de leurs apprentis (article L.6227-6 du Code du travail). Une exception s'applique au secteur public territorial, qui bénéficie d'un dispositif spécifique de financement via la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale, prévu par le décret n°2020-786 du 26 juin 2020.

Les aides aux apprentis (susceptibles de modifications selon les textes en vigueur)

Le statut d'apprenti donne accès à un certain nombre d'aides et d'avantages.

Plus d'informations au 03 20 21 98 81 ou pole.formations@ozanam.eu.

Version - 02/11/2026

NOS INDICATEURS DE PERFORMANCE

- *Taux de réussite aux examens (pourcentage du nombre d'apprentis ayant obtenu la certification sur le nombre d'apprentis présents à l'examen)* : **non concerné**
- *Taux d'interruption en cours de formation (pourcentage du nombre d'apprentis ayant rompu leur contrat sans solution sur le nombre d'apprentis inscrits à la formation)* : **non concerné**
- *Taux de poursuite d'études (pourcentage du nombre d'apprentis diplômés en poursuite d'études sur le nombre d'apprentis diplômés)* : **non concerné**
- *Taux d'insertion professionnelle à 6 mois (pourcentage du nombre d'apprentis insérés dans l'emploi sur le nombre d'apprentis diplômés)* : **non concerné**
- *Taux d'insertion dans l'un des métiers visés par la certification (pourcentage du nombre d'apprentis insérés dans l'un des métiers visés par la certification sur le nombre d'apprentis diplômés)* : **non concerné**
- *Taux de satisfaction (pourcentage issu de l'enquête insertion et satisfaction)* : **non concerné**

Aucune donnée à communiquer. Première validation du Titre professionnel Technicien de maintenance industrielle (millésime 11) en 2027.

NOUS CONTACTER

PÔLE FORMATIONS

50 rue Saint-Gabriel
59045 LILLE CEDEX
03 20 21 98 81
pole.formations@ozanam.eu

Directeur Pôle Formations

- Thierry MICHEL
- thierry.michel@ozanam.eu

Chargé de relations entreprises

- Benjamin CHAPELET
- benjamin.chapelet@ozanam.eu

Secrétaire

- Karine POTTIER
- karine.pottier@ozanam.eu

Référente handicap

- Nathalie AVEZ
- nathalie.avez@ozanam.eu

Chargée de mission Qualité

- Frédérique WESTEEL
- frederique.westeel@ozanam.eu